

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Présentes : Chloé BARLE, Clémentine BOLLARD, Blandine DADILLON, Anaïs DIEZ, Ash DUPUIS, Natacha FRENKEL, Eléonore KISSEL, Patricia LECLERC, Marjorie MAQUEDA, Morgane PIETERS, Louise ROUILLÉ.

Excusées : Émilie DOMINEY, Pauline ELIE, Amélie MÉTHIVIER.

Pouvoirs pour la réunion de CA : C. Bollard (avant son arrivée) à E. Kissel, E. Dominey à C. Barle.

Présidente de séance : C. Barle.

Prise de notes : B. Dadillon.

I. Reconnaissance de la profession

National

Législation / réglementation

● Titre protégé

En ce qui concerne le projet de titre protégé pour la profession, le processus avec le député Raphaël Gérard ne pouvait pas être repris complètement, dans le travail qui s'amorce avec le sénateur Pierre Ouzoulias. On commence tout juste à travailler avec lui. Il lui a été demandé s'il avait déjà les textes, et C. Bollard a envoyé ceux déjà fournis pour lui présenter la genèse et l'évolution du projet : il s'agit d'un document en trois colonnes, la dernière présentant la synthèse entre ce qui a été proposé initialement et ce qui a été repris par le ministère de la Culture (2^e colonne).

La question de devoir se coordonner avec le ministère de la Culture n'est plus si présente car P. Ouzoulias est un élu communiste (alors que R. Gérard était dans le parti de la majorité présidentielle, il était donc impératif pour lui d'être en accord avec le ministère).

Il va probablement falloir tenir compte du fait que le directeur des patrimoines actuel pourrait ne pas rester très longtemps.

La priorité est donc de transmettre un texte sur lequel s'appuyer pour le travail à venir.

Auparavant, on nous avait fait miroiter un projet de loi, mais qui n'a pas abouti, notamment car le ministère avait imposé un contrôle et une vérification par son service juridique. Si la FFCR doit fournir un texte de proposition de loi, ça lui laisse la possibilité de faire plus en conformité avec ses objectifs. Le ministère ne peut pas être en désaccord avec ce que la FFCR proposera, sauf l'appellation (qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un amendement le moment venu).

Faut-il continuer à travailler avec le ministère, sachant qu'on a fini par arriver à une appellation alambiquée, et qu'aujourd'hui on doit reprendre les démarches à zéro ? Globalement seuls les initiés comprennent qu'on essaie de faire entendre des différences entre diplômés et non diplômés. Il était facile de faire comprendre à des parlementaires que ce texte était mal fait et qu'il fallait le reprendre.

L'avantage de passer par le Sénat c'est qu'il est moins soumis à la dissolution que l'Assemblée nationale, la Commission culture et éducation du Sénat peut se réunir et lancer le processus pour que le travail soit entamé, puis que le projet de texte soit transmis à l'Assemblée nationale. On attend la réponse de P. Ouzoulias. Le contexte est compliqué mais les lois culturelles (restitutions, archéologie) se mettent en place malgré tout. On peut se dire qu'on prépare le texte et que, dès

que ce sera possible, le texte sera prêt. Mais il faut nourrir l'échange d'un nouvel élément, préparer le dossier dès maintenant, plutôt que d'attendre.

Concernant le *lobbying*, la FFCR avait organisé une journée d'étude, le député R. Gérard avait de son côté recueilli des cosignatures pour la première proposition de loi (70 cosignataires, ce n'est donc pas anodin).

Pour la 2^e proposition de loi, il y a eu une journée d'étude au musée du Quai Branly, en parallèle de laquelle R. Gérard avait organisé un petit-déjeuner à l'Assemblée nationale, où A. Diez et M. Maqueda étaient présentes pour la FFCR.

À présent, au Sénat, il y aura sans doute le même travail de *lobbying* et de sollicitations à effectuer (P. Ouzoulias veut de toute façon prendre les décisions collégialement, entre PCF et UDI). Des amendements peuvent être proposés après, en réunion plénière.

C. Bollard effectuera une relance au mois de mai et enverra de nouveaux éléments pour discussion avec P. Ouzoulias. On peut peut-être à ce stade proposer un texte plus complet pour avancer.

C'était important de présenter préalablement à P. Ouzoulias le contexte, afin d'expliquer et montrer que ce n'était pas un projet récent.

II. Contacts avec les autres professions

Associations / professions partenaires patrimoniales

● Réseau Géocollections

Par A. Dupuis

Le réseau Geocollections souhaite échanger avec tout acteur de la conservation, de la restauration, de la valorisation des collections de géosciences, notamment sur les techniques de CRBC mais il n'y a pas de conservateurs-restaurateurs dans leur groupe. A. Dupuis a pris contact avec ce réseau : il s'avère qu'ils ont parfois des besoins en CRBC mais sans savoir à qui faire appel.

Est-ce que la FFCR souhaiterait rejoindre ce réseau, de s'inscrire dans leur annuaire ? La question étant l'identification des gens qui peuvent travailler sur ce genre de collection et de la place qu'on y a en tant que fédération ? Est-ce que ce serait plus judicieux pour l'instant de les rejoindre en tant que professionnel-le individuel-le, puis selon le fonctionnement de ce réseau, d'aviser sur la pertinence de l'implication de la FFCR ?

Il est proposé de :

- leur présenter la déontologie et le fonctionnement de la profession, et sonder l'intérêt réel pour la discipline,
- leur proposer de venir se présenter à la FFCR, comme le Bouclier bleu l'a déjà fait par le passé,
- proposer une candidature dans leur comité de pilotage.

Sur le site de la FFCR (dans l'annuaire notamment), le champ d'action de la conservation-restauration d'histoire naturelle est mal défini, car il regroupe des collections ostéopathiques, en fluide, des fossiles, etc. La démarche est très archéologique donc ça rejoint les collections archéologiques, cela est sans doute à redéfinir.

III. Actualités des groupes de travail

1. MP

● marché du CNAP

Le conseil d'administration souhaite s'occuper dans les prochains jours d'envoyer un courrier au CNAP un peu avant la *deadline* du rendu du marché, qui a lieu le 20 mai.

2. Archéologie

Par M. Maqueda

Plusieurs conservateurs-restaurateurs en archéologie ont été sollicités par Jane Echinard, pour monter des **futures journées des conservateurs-restaurateurs en archéologie** (les dernières journées de ce type étaient les JERI). La FFCR est co-organisatrice ; et plusieurs membres du GT archéologie participent, dont M. Maqueda. La thématique sera « **L'objet exposé en archéologie** », les journées auront lieu à Nantes au musée Dobrée, **fin février 2026**. Jane Echinard va envoyer bientôt les appels à communiquer. En 2018, la FFCR avait regroupé les inscriptions à travers le site helloasso, et il faudrait demander à CF Blind s'il était possible de refaire ça.

Cet événement n'a pas été budgétisé pour 2025, est-ce que la FFCR participe financièrement, et si oui est-ce que ça peut passer sur le budget 2026 ?

La question est de savoir si la FFCR avait aidé des étudiant-es à venir assister aux JERI, et si oui, est-ce qu'on reproduit ça pour 2026 ?

Idem pour les indépendantes, est-ce qu'il faut prévoir une enveloppe globale pour l'année prochaine ? Ça peut être envisagé pour les intervenant-es, il faut déterminer un budget prévisionnel et voir comment se répartissent les charges, avec les frais de déplacement, les frais de bouche, le logement...

Il faut prendre les choses dans l'ordre et savoir combien de participant-es seront là, est-ce qu'il va y avoir un compte rendu, est-ce qu'il faut aider en donnant une enveloppe pour la communication, et à partir de là on résume dans un tableur Excel quelles sont les sommes à trouver, puis on voit où trouver les financements (FSP ?). À voir si on peut dégager au fur et à mesure les sommes que la FFCR peut avancer ?

La prochaine réunion est début juillet, le dépouillement de l'appel à communication sera fait fin juin. On aura davantage d'infos sur le budget d'ici là, il faudra voir avec Jane qui sont les partenaires qu'elle aura réussi à réunir et quelles sommes.

Le conseil d'administration donne son accord de principe pour participer financièrement mais a besoin d'avoir plus d'information ; on peut héberger les inscriptions d'ici là.

IV. Actualités des délégations régionales

Il faudrait faire une relance aux délégations sur les points à soulever durant la réunion dédiée aux délégations le 16 juin (visioconférence de 16 à 20h).

L. Rouillé, A. Méthivier et E. Dominey travaillent sur un questionnaire pour connaître les **répercussions des nouvelles politiques budgétaires sur la culture**, ce qui pourra être transmis aux délégations. Elles souhaitent également préparer un questionnaire sur les questions des frais de déplacement.

Auvergne-Rhône-Alpes

La délégation a demandé à participer à une réunion de conseil d'administration pour évoquer l'utilisation abusive de CV dans les réponses aux marchés de restauration du patrimoine. C'est bien entendu possible. La prochaine réunion est début juin, mais 15 jours après a lieu la réunion des délégations. Cela leur conviendrait-il d'évoquer ce point à la réunion du 16 juin ?

V. Communication

1. Communication « interne »

● Entrée en matière

Par M. Maqueda

Un *Entrée en matière* par an est prévu. Le prochain sera sur la thématique de la **recherche en CRBC**, mais le groupe de travail recherche est en attente pour l'instant. Il sera possible de parler d'Espadon, de la FSP, mais aussi de dire quels projets ont lieu, ce qui pourrait motiver les régions à relancer ce genre d'initiative (par exemple, Laure Manchiline qui veut relancer les JERI en PACA). L'une des nouveautés de ces dernières années, c'est le recrutement de conservateurs-restaurateurs pour faire de la recherche : le diplôme de Paris 1 est désormais un travail de recherche, le PEEX de l'INP a pris de l'importance... Ce sont des éléments qui peuvent être mis en avant. Est-ce qu'il est possible de diffuser un appel à communication aux adhérents qui font de la recherche et qui pourraient écrire ?

Concernant le changement de format : un très gros format n'est pas lu en entier (on a des retours de collègues qui trouvent ça très long). L'idée serait de faire des thématiques annuelles, en sortant plusieurs sujets ; faire appel à des adhérents (par exemple pour des témoignages) serait une bonne option. Ou faire un format « courrier des lecteurs » ? Cela permettrait de valoriser les travaux des adhérents, favoriser le partage d'expérience, etc. Il faudra voir au fur et à mesure si on a assez de monde qui va participer et envoyer des textes, quitte à donner des directives précises en nombre de caractères, etc.

Il faut poser les différentes idées qu'on a eues et les noter dans la feuille de route, puis on pose la question aux adhérent-es.

2. Communication « externe »

● Site internet

La FFCR a reçu plusieurs courriers de félicitations pour le nouveau site internet.

Conservation préventive

Elle a également reçu un courrier de Gwenola Furic au sujet, notamment, de la mention « conservation préventive » dans l'annuaire. Il avait été acté en conseil d'administration que n'apparaissait désormais cette mention que pour les personnes diplômées du master de conservation préventive, notamment à cause des tensions que cela générerait avec l'APrévu, l'association des préventistes, mais également parce que la conservation préventive, les prestations intellectuelles sont incluses dans la pratique et la définition même de la profession et ne sont pas une spécialité.

M. Maqueda propose d'envoyer une note explicative à destination des adhérent-es, afin d'expliquer ce choix, et en profiter pour présenter les nouveautés de l'annuaire : l'ordre aléatoire dans l'apparition des noms notamment.

CF. Blind évoquait la possibilité de mettre un chapeau sur le site pour rappeler la définition et le contenu de la profession (CR, R, CP), et de préciser qu'on n'indiquait dans l'annuaire que les diplômes obtenus. M. Maqueda propose d'acter un bandeau sur le site

Réseaux sociaux

Il avait été demandé par un précédent conseil d'administration de faire un lien sur le site avec les publications Facebook, qui devaient apparaître en bas de la page d'accueil du site. Mais le Facebook de la FFCR est en dormance, il n'y a plus de publications donc il n'est pas possible de le faire pour l'instant. Il est possible :

- ou de faire un lien vers les publications LinkedIn mais LinkedIn ne le permet pas directement et il faut souscrire un abonnement de service tiers, 98 € par mois.
- ou de rendre le compte Instagram pro, et de faire figurer ce fil plutôt que le fil Facebook. En effet seul un compte Instagram pro donne la possibilité d'être affiché sur un site internet.

ou de garder uniquement la mention adoptée temporairement pour le moment : « rejoignez-nous sur les réseaux » ?

M. Maqueda : lorsqu'il y a des renvois des publications Instagram sur les sites internet, seules les images apparaissent, sans la légende et il faudrait passer sur un compte Instagram pro pour avoir ce genre de transfert. Donc elle propose qu'on crée le compte pro, on voit comment ça marche, et on fait les liens sur le site si on se rend compte que c'est pertinent.

Le compte Instagram peut permettre à la FFCR de diffuser des informations de manière plus informelle (événement, etc.) et en parallèle, de promouvoir la CRBC et d'aller au-delà du cercle pro, afin d'atteindre des publics différents et de communiquer sur notre métier.

Comme la FFCR a comme objectif de promouvoir le métier et la déontologie, c'est stratégique d'être actif sur un réseau très prisé par les métiers de l'artisanat et d'art ; être impliqué dans les RS permettrait donc de faire la différence pour les publics non habitués à notre métier. Ça permettrait de faire de la communication et rendre la profession plus accessible et intéressante pour quelqu'un qui n'en fait pas partie.

On peut avoir deux discours différents en fonction du réseau social : Instagram peut être une vitrine, sans débat, si on veut partager des idées on peut choisir d'aller sur Bluesky. La campagne photo pourrait être également valorisée sur Instagram par exemple.

Le conseil d'administration s'accorde pour que la FFCR soit sur Instagram. En ce qui concerne la visibilité des réseaux sociaux sur le site. On ne sait pas si ce genre de lien est facile à mettre et à retirer.

On attend le retour de CF Blind la semaine prochaine, A. Dupuis commence à prendre en main les comptes instagram et Bluesky, on avance petit à petit. Il faut aussi demander à CF Blind si des stats existent sur la quantité de gens qui vont visiter le site après être allés sur les réseaux.

Bugs

Il subsiste des bugs à traiter. À noter, la participation de plusieurs adhérents qui nous ont fait des retours très constructifs et que nous remercions chaleureusement.

N.B. Les bugs font l'objet de tickets de dysfonctionnement où ils sont décrits et pointés précisément, et envoyés à Illisite avec qui nous partageons cet outil (Redmine).

VI. Fonctionnement interne

1. Gestion courante (conseil d'administration)

● Validation du compte rendu de la précédente réunion de conseil d'administration

Le vote sera fait électroniquement pour permettre des relectures supplémentaires dans l'intervalle.

2. Comptabilité, trésorerie et subventions de la FFCR

Par Patricia Leclerc, trésorière.

La carte bancaire

Jusqu'à présent la carte bancaire était au nom de la présidente, donc elle n'était pas forcément utilisable facilement. Une carte a été faite au nom de la trésorière puisque cela est juridiquement possible et pertinent, elle expire fin août ; P. Leclerc propose qu'on garde ce mode de fonctionnement, avec une carte au nom de la trésorière plutôt que de la présidente. Pour l'an prochain, ce point pourra être rediscuté si besoin.

Le conseil d'administration valide cette proposition.

Le matériel informatique

P. Leclerc a appris que CF Blind a dû renouveler son matériel informatique. L'année dernière elle avait eu besoin d'un siège ergonomique, et la FFCR avait proposé de participer à hauteur de 1 000 €. Est-ce qu'on prend en charge une partie son matériel informatique, sachant que le total est de 4 722 € ? Il faut aussi prendre en charge les questions de sauvegarde (disques durs pour nos sauvegardes). Si on participe, à quelle hauteur, en une fois ? ou sur plusieurs années ? L. Rouillé propose un investissement sur 3 ans, qui est l'amortissement courant pour le matériel informatique, vu que c'est une grosse somme qui n'avait pas été budgétisée.

Pour rappel, CF. Blind a remplacé et payé le matériel avant de nous en parler, elle n'a pas spécifiquement demandé à être remboursée, c'est un sujet qui a émergé lors d'une discussion de P. Leclerc avec elle. CF. Blind ayant un gros mi-temps pour nous (équivalent 56 %), il est normal qu'elle ait un bon outil de travail en tant qu'employée.

L'une des questions est de savoir à qui appartient le matériel s'il est payé pour moitié par CF. Blind, pour moitié par la FFCR ; P. Leclerc pense qu'on serait en droit de lui demander remboursement si elle démissionnait (situation très très peu probable). En ce moment, la FFCR a les suffisamment de réserves pour payer à hauteur des 56 %, donc on peut tout rembourser d'un coup.